



# CHC ESCRIME

Section du Club Hygiénique de Châtelaine

## DEMANDE D'ADMISSION

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_ Tél privé: \_\_\_\_\_

Lieu d'origine: \_\_\_\_\_ Tél prof: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_ Profession: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

No postal: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

### Rubrique destinée aux participants mineurs:

Représentant légal:

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse (si différente): \_\_\_\_\_

Pour d'éventuelles compétitions, mes parents disposent d'un véhicule: OUI / NON

Je désire louer du matériel: OUI / NON Si oui:  Veste  Fil de corps  
 Pantalon  Masque  
 Arme

### Cotisations:

Les cotisations se règlent d'avance pour l'année en cours et se renouvellent pour chaque année sportive du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin de l'année suivante.

En cas d'absence prolongée de plus de deux mois, et sur présentation d'un certificat médical, une partie de la cotisation pourra être remboursée au pro rata de l'absence.

En cas de non-paiement de la cotisation et/ou de la licence, l'accès de la salle sera refusé. En outre le club exercera un droit de rétention sur le matériel du débiteur. Après trois rappels, si la cotisation n'est pas réglée, le club pourra réaliser son gage.

### Assurance:

Chaque membre du CHC doit être assuré contre les accidents. Le CHC décline toute responsabilité pour tous dommages subis par les membres.

### Démission:

Nous attirons l'attention de chaque membre sur le fait qu'une démission du CHC n'est valable que dans la mesure où elle faite par écrit, et ceci toujours pour la fin d'une saison. Les cotisations sont toujours dues pour toute la saison.

### Important:

La signature d'un parent ou d'un répondant est requise pour les participants mineurs. Tout changement ultérieur dans les rubriques remplies ci-dessus doit être signalé au président ou à la secrétaire de la section escrime.

Genève, le \_\_\_\_\_

Lu et approuvé

Signature: \_\_\_\_\_

Inscription